Yverdon-les-Bains

Municipalité

8 octobre 2026

PO21.05REP

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur

le postulat PO21.05PO du 6 mai 2021 de Madame la Conseillère communale Céline Ehrwein intitulé «COVID-19 : protégeons la santé mentale des jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du 6 mai 2021 du Conseil communal, Madame la Conseillère communale Céline Ehrwein a déposé un postulat PO21.05PO intitulé «COVID-19 : protégeons la santé mentale des jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises». Ce postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en place des mesures ciblées au niveau communal pour accompagner les jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises dans le contexte de la crise du Covid et favoriser leur bonne santé mentale à court, moyen et long terme. Son texte complet figure en Annexe 1.

Introduction

Déposé en mai 2021, en plein cœur d'une crise sanitaire mondiale, ce postulat attire l'attention sur l'impact majeur de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique des jeunes. Aujourd'hui, alors que les effets immédiats de la crise ont été partiellement surmontés, il est essentiel, avec le recul nécessaire, d'en analyser les conséquences à long terme, tant sur les jeunes Yverdonnois·es que sur les professionnel·les œuvrant à leurs côtés.

Pour répondre à ces enjeux, la Municipalité s'appuie sur la Politique jeunesse 2025-2028, cadre stratégique intégrateur qui tire des enseignements de la pandémie pour orienter l'action publique en faveur de la jeunesse. Le présent rapport présente ainsi les réponses apportées aux problématiques de santé mentale des jeunes durant et après la pandémie, en relevant premièrement les activités mises en place, puis en mettant un focus plus précis sur les enjeux liés à l'accompagnement socio-sanitaire lié à cette problématique ; ce rapport se termine sur une présentation succincte de la politique jeunesse, dont la version intégrale figure en Annexe 2 du présent rapport, ainsi que sur les enjeux actuels rencontrés par le secteur.

Maintien du lien social

Le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS) a œuvré dès les premiers mois de la crise pour maintenir un lien actif avec les jeunes, élément clé de la santé mentale, en collaboration étroite avec l'Office du médecin cantonal. Cela s'est traduit par :

- le maintien d'activités en conformité avec les directives sanitaires ;
- des actions de dépistage dans les lieux d'accueil ;
- l'adaptation rapide des prestations pour éviter les ruptures sociales.

Les activités emblématiques telles que l'accueil libre du CheckPoint, Sport1400, le studio d'enregistrement, l'atelier Burger (devenu food truck social) ou encore les animations de vacances ont permis de proposer des espaces de socialisation essentiels, à un moment où toutes les structures étaient fermées. Au plus fort de la crise en 2020, celles qui ne pouvaient être maintenues en raison des normes sanitaires ont été transformées en projets adaptés, tels que des déambulations en rue permettant d'aller à la rencontre des jeunes présents dans l'espace public, ou « Covid ton sac » (projet vidéo d'expression des jeunes sur leur expérience du COVID). Dès que les réouvertures ont été possibles, les activités ont repris. on dénombrait en 2020 2 ouvertures uniquement pour l'accueil libre, réunissant en moyenne 40 jeunes par accueil. En 2021, malgré la situation sanitaire, l'accueil libre du Check Point a pu ouvrir ses portes tout au long de l'année, soit 100 accueils sur les 114 prévus, pour une moyenne de 25 jeunes par accueil. Une légère baisse de fréquentation par rapport à 2020 a été constatée, due, en partie, à la réouverture des lieux de loisirs fréquentés par les jeunes. En 2025, ce sont 4'170 visites de jeunes qui ont été effectuées tout au long de l'année à l'accueil libre (hors activités de vacances).

Encourager la pratique d'activités physiques

Le sport a été un exutoire crucial durant la pandémie, constitutif de la protection de la santé mentale et du lien social, et il perdure à ce jour. En 2020, 15 ouvertures ont eu lieu, pour un nombre total de 30 participants en moyenne et une proportion de présence garçons / filles de respectivement 80% et 20 %, malgré des conditions d'admission des jeunes fluctuantes et très restrictives en raison des recommandations sanitaires. En 2021 27 séances ont pu réunir une quarantaine de participants en moyenne, pour une proportion filles / garçons de 26%, respectivement 74%.

Depuis lors, Sport1400 permet toujours aux jeunes de pratiquer une activité physique chaque samedi soir. De plus, l'accès récent à la salle triple du Collège des Rives représente une avancée majeure, garantissant la qualité et l'accessibilité de cette activité. En 2025, l'accueil Sport1400 a été ouvert 33 samedis soirs durant les périodes scolaires. 1632 jeunes sont venus pratiquer des activités sportives récréatives, pour une moyenne de 50 jeunes par soirée, le public fille ayant doublé par rapport à 2024.

Par ailleurs, les activités de vacances, les Passeports Jeunes et les sorties hors périodes scolaires offrent une large palette d'activités sportives : ski, vélo, randonnée, équitation, Aïkido, etc.

En plus du Service JECOS, le Service des sports et de l'activité physique (SPORTS) met la jeunesse au cœur de son action, ce dont témoignent son plan directeur Horizon 2030 et son plan d'actions 2021-2026, tout comme son concept d'auto-évaluation de la politique sportive yverdonnoise. En effet, la jeunesse représente une période cruciale dans le maintien de l'activité physique sur le long terme et, à l'inverse, comporte un risque important d'abandon du sport (tout particulièrement pour les femmes). Elle est donc un point d'attention des politiques sportives.

L'action de la Ville se traduit concrètement de différentes façons (liste non exhaustive) :

- Subventions : Les critères d'éligibilité aux subventions sportives annuelles mentionnent notamment l'obligation pour les clubs concernés de comporter une section juniors active en leur sein ; selon la directive sur les subventions sportives, le fait d'avoir de nombreux membres juniors dans son association augmente le montant de la subvention accordée. S'agissant des subventions sportives ponctuelles, on notera notamment que les subventions pour l'organisation de camps sont destinées à soutenir les bénéficiaires dans le cadre de l'organisation d'un camp pour des participants de moins de 21 ans.

- Manifestations : Pour les manifestations organisées par la Ville, et dans une large mesure par ses partenaires, des tarifs avantageux sont pratiqués pour encourager la participation de la jeunesse.
- Installations sportives : S'agissant des installations sportives publiques, des prix apprentis/étudiants sont pratiqués, ainsi que des tarifs très avantageux pour les enfants jusqu'à 15 ans.
- Programmes d'activité physique : De nombreux programmes d'activité physique soutenus par la Ville sont directement destinés aux enfants et aux jeunes, parmi lesquels :

    - les programmes MiniMove, OpenSunday, sports facultatifs, activité physique adaptée pour ados et adultes en surpoids, Générations ActYv ;

    - le sport scolaire facultatif (complémentaire à l'offre des clubs sportifs, en collaboration avec les clubs et les écoles) ;

    - des camps sportifs (avec SportyCamps).

- Relève et sport d'élite : Les bourses et prix sportifs régionaux, co-financés par l'Association des syndics du Jura-Nord vaudois et la Ville d'Yverdon-les-Bains, récompensent régulièrement des jeunes talents locaux par des aides conséquentes (de CHF 5'000.- à CHF 10'000.-).

Constats liés à la santé mentale des jeunes

La crise du COVID-19 a entraîné des effets profonds et durables sur la santé mentale des jeunes en Suisse. Une étude mandatée par l'UNICEF et réalisée par Unisanté en 2021 révélait que :

- 37 % des enfants et jeunes interrogé·es déclaraient souffrir de troubles psychiques ;
- 8 % avaient déjà tenté de se suicider ;
- 29 % déclaraient n'avoir personne à qui se confier.

Une enquête de Pro Juventute de juillet 2021 avait par ailleurs montré qu'un niveau de stress « élevé » touchait 45 % des jeunes de plus de 14 ans, un taux grimpant à 59 % chez les filles.

À Yverdon-les-Bains, ces tendances se sont confirmées sur le terrain. Les travailleur·euses sociaux·ales du secteur jeunesse du Service JECOS ont constaté une augmentation des ruptures scolaires et professionnelles, une hausse des comportements à risque et des difficultés d'intégration sociale. L'adolescence, période clé de construction identitaire et sociale, a été fortement et durablement perturbée par la pandémie. L'isolement, les incertitudes et les restrictions ont accentué les fragilités de nombreux jeunes, mettant à mal leur équilibre psychologique et émotionnel.

Il n'a pas été possible de trouver de chiffres plus récents que 2021 pour consolider ces constats, mais ceux-ci sont largement partagés par les expert·es du domaine par-delà le canton.

Accès aux services psychiatriques

La demande de suivis individuels a fortement augmenté ces dernières années. Les travailleur·euses sociaux·ales orientent régulièrement les jeunes vers des spécialistes de la santé mentale, mais les délais d'attente prolongés compliquent ces démarches, notamment pour les jeunes en situation d'urgence ou de fragilité.

Certains diagnostics (nécessaires pour une démarche AI ou de réinsertion) peinent à être posés à temps. Les troubles sont souvent corrélés à des problématiques d'addiction (substances, écrans). Des partenariats existent entre la Commune et Unisanté, le CHUV, et notamment le programme DEPART.

Le secteur jeunesse du Service JECOS assure également des permanences durant les périodes sensibles, telles que les fêtes de fin d'année : cela passe par la diffusion de ressources et de messages de prévention (via les réseaux sociaux ou des flyers), comme par des actions ciblées de terrain, en fonction des besoins.

Malgré ces actions, la santé mentale des jeunes reste un sujet préoccupant, non seulement à Yverdon-les-Bains mais dans toute la Suisse. Cette évolution constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique et nécessite une adaptation des dispositifs d'accompagnement.

Dans ce contexte, la politique jeunesse a inscrit comme premier axe de développement :

« Être acteur·rice de prévention, promouvoir la santé et préserver la santé mentale».

La mise en œuvre de cette priorité implique de renforcer les capacités d'identification précoce des situations de vulnérabilité psychique et de développer des modalités d'intervention adaptées aux réalités du terrain.

Les professionnel·les du secteur jeunesse sont aujourd'hui confronté·es à plusieurs difficultés structurelles :

- une augmentation significative des situations de souffrance psychique chez les jeunes;
- une pénurie de professionnel·les de la santé mentale entraînant des délais d'accès aux soins particulièrement longs ;
- des parcours diagnostiques complexes et parfois difficilement accessibles;
- une période d'adhésion souvent très limitée de la part des jeunes, nécessitant une intervention rapide et coordonnée ;
- des travailleur·euses sociaux·ales confronté·es à des situations de plus en plus complexes, nécessitant un soutien clinique afin d'adapter leurs modalités d'intervention.

Ces constats ont mis en évidence la nécessité de renforcer les compétences internes du secteur jeunesse afin de sécuriser les accompagnements et d'améliorer la coordination avec les partenaires de santé.

Il a dès lors été prévu de créer dans le cadre du budget 2027 un poste de **psychologue de terrain**, directement rattaché·e au secteur jeunesse. Ce·tte professionnel·le interviendrait en complémentarité des travailleurs·euses sociaux·ales, avec une présence au plus près des jeunes et des équipes. S'appuyant sur l'expérience des psychologues scolaires intégrés dans les différents niveaux de formation, il s'agirait d'un projet novateur à l'échelle du canton qui permettrait de faire office de porte d'entrée aux soins pédopsychiatriques qui souffrent actuellement d'un engorgement important.

L'objectif est de permettre :

- un repérage précoce des jeunes présentant des signes de souffrance psychique ;
- une évaluation de premier niveau afin d'orienter rapidement les situations vers les dispositifs spécialisés ;
- le maintien d'un lien éducatif fort avec le jeune pendant toute la durée de son parcours de soins ou d'accompagnement.

Un secteur jeunesse intégré au réseau local et régional

Les enjeux en lien avec la jeunesse ne sont pas uniquement communaux. Yverdon-les-Bains, en tant que ville-centre, attire des jeunes de toute la région, que ce soit pour y étudier ou y passer du temps. Il est dès lors absolument nécessaire de travailler à une échelle supracommunale. Pour ce faire, le secteur jeunesse du Service JECOS participe activement à divers réseaux régionaux. On peut notamment mentionner :

- les assises de la prévention ;
- le Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), sous l'égide du Préfet ;
- les rencontres quadrimestrielles avec les acteurs éducatifs yverdonnois en lien avec la jeunesse ;
- la représentation du secteur jeunesse dans les faitières romandes de l'animation et de l'éducation.

Cette synergie vise à améliorer la coordination, la prévention et l'échange de pratiques entre professionnel·les. En parallèle, la Municipalité envisage de poursuivre ces démarches afin d'obtenir des financements plus conséquents des communes de la région. Actuellement, seules les prestations telles que les passeports jeunes, le passeport vacances ou les centres aérés sont refacturées aux communes, au prorata de leur utilisation.

Soutien aux professionnel·les de terrain

Si la pandémie et les années qui ont suivi ont fortement impacté la santé mentale des jeunes, elles n'ont pas été sans conséquence non plus sur la pratique et le confort au travail des collaborateurs et collaboratrices de terrain. Le personnel est régulièrement formé à la santé mentale des jeunes (ex. STOP Suicide ou Santé sexuelle Suisse) et participe à des plateformes spécialisées : TSP, Federanim, Groupe de liaison des activités jeunesse, etc. Des **supervisions individuelles et collectives** ont été mises en place afin de les soutenir au mieux face aux situations difficiles qu'ils et elles gèrent quotidiennement.

Le secteur jeunesse est touché par la pénurie de travailleurs sociaux et travailleuses sociales. De plus, il est compliqué de trouver du personnel formé, avec une expérience de terrain qui permette une posture professionnelle adéquate avec une jeunesse souvent fragilisée[1].

Cette difficulté de recrutement est accentuée par le manque de reconnaissance du travail sur des horaires décalés, notamment en soirée et en week-end, souvent difficilement compatibles avec une vie de famille. Une revalorisation salariale de ces postes a eu lieu, mais ne suffit pas à rendre ces postes suffisamment attractifs.

Ce personnel subit en outre un impact psychique important ; il est souvent le dernier repère pour la jeunesse en souffance et, avec le temps, cette situation peut induire une forme d'usure.

Ces dynamiques ont provoqué une grande rotation des collaborateurs et collaboratrices au sein du secteur jeunesse lors de ces cinq dernières années. Les périodes de carence ont ainsi amené le secteur à devoir renoncer temporairement à certaines prestations.

Amélioration des infrastructures – vers un nouveau pôle jeunesse

Les infrastructures actuelles sont vétustes et peu adaptées aux besoins variés des jeunes. Afin de mettre à disposition de notre jeunesse des infrastructures à la hauteur des enjeux, le Conseil communal a accordé le 1er mai 2025 un crédit d'étude de CHF 495'000.- pour la transformation des tribunes des Rives du Lac incluant un financement pour l'achat de

[1] https://arodes.hes-so.ch/record/12814?ln=fr&v=pdf

matériaux de construction et d'éléments structurels en réemploi (PR25.07PR), afin d'aménager les **gradins de l'ancien hippodrome** en un pôle d'activité jeunesse moderne. Ce projet prévoit :

- l'utilisation et l'extension du bâti existant pour regrouper toutes les activités ;
- une surface de 610 m² combinant espaces intérieurs et extérieurs ;
- une implantation idéale entre le collège des Rives et les installations sportives des Rives du lac.

La Politique jeunesse 2025–2028 : une stratégie structurante

Il était également extrêmement important pour la Municipalité d'ancrer formellement son engagement en faveur de la jeunesse au travers d'une politique communale. Adoptée pour une période allant de 2025 à 2028, il s'agit de la première formalisation de l'action publique en faveur de la jeunesse de notre Ville.

Elle vise notamment à structurer et formaliser l'action publique en faveur de la jeunesse, recentrer le champ d'intervention autour d'objectifs clairs et pertinents et servir de boussole stratégique pour l'ensemble des services communaux.

Cette politique sectorielle renforce le rôle du Service JECOS en tant que pôle de compétence central, tout en favorisant une action transversale et coordonnée entre les différents services communaux.

Cette politique sera évaluée en 2028 sur la base des actions mises en œuvre pour et avec les jeunes Yverdonnois·es.

Conclusion

La santé mentale des jeunes demeure une priorité pour la Municipalité. La crise sanitaire a exacerbé des fragilités, et les professionnel·les ont su s'adapter pour maintenir un lien essentiel avec la jeunesse.

À travers les mesures mises en place depuis la pandémie, l'amélioration des infrastructures et la mise en œuvre de la Politique jeunesse 2025–2028, la Commune d'Yverdon-les-Bains affirme sa volonté de répondre durablement aux besoins de sa population jeune. La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux préoccupations exprimées dans le postulat.

◊◊◊◊◊◊

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO21.05PO du 6 mai 2021 de Madame la Conseillère communale Céline Ehrwein, intitulé «COVID-19 : protégeons la santé mentale des jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : La secrétaire adjointe :

F. Armada L. Pellerin

Annexes :

1. Postulat PO21.05PO de Madame la Conseillère communale Céline Ehrwein, intitulé «COVID-19 : protégeons la santé mentale des jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises »
2. Politique jeunesse 2025-2028

PO21.05PO

Postulat

«Covid-19 : protégeons la santé mentale des jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises »

Alors que la crise du Covid se prolonge, un nombre grandissant d'entre nous se sent épuisé. Stress professionnel, financier ou familial, isolement social, incertitude quant à l'avenir : notre santé mentale est mise à rude épreuve.

Le phénomène va au-delà des fatigues passagères auxquelles nous sommes toutes et tous plus ou moins habitué·e·s. Une étude menée par des chercheurs et chercheuses de l'Université de Bâle[1] le démontre : la pandémie affecte en profondeur la santé mentale de la population. Le taux de personnes souffrant de symptômes dépressifs **graves** est passé de 3,4% avant la crise à 9,1% pendant le premier confinement. En novembre 2020 (derniers chiffres à notre disposition), il se situait à 18%, soit près d'un cinquième de la population.

Les jeunes sont particulièrement touchés. 29% des 14-24 ans, soit près d'un tiers des adolescent·e·s et jeunes adultes, souffrent de symptômes dépressifs **graves**.

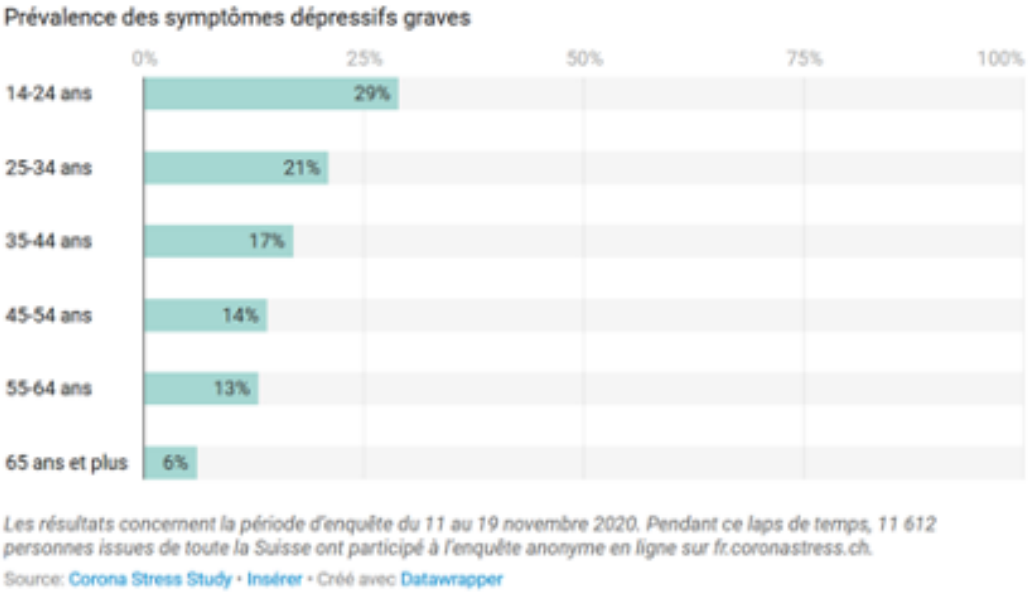

L'étude bâloise n'est pas la seule à mettre en évidence cette inquiétante évolution. Pro Juventute a également tiré la sonnette d'alarme dans un rapport publié à la fin du mois de février. Il en ressort qu'en 2020, les demandes des jeunes adressées à leur numéro d'urgence concernant les questions de « "solitudes" ont augmenté de 37% par rapport à l'année précédente, celles concernant le fait de "perdre des ami·e·s" de 93% ». Les appels liés à des conflits intrafamiliaux ont également augmenté de manière drastique.

La Suisse romande semble plus affectée par ce phénomène que le reste du pays[2].

Cette souffrance psychique des jeunes face à la crise du Covid se traduit également par une hausse des consultations et des hospitalisations en raison de troubles psychiques. Le CHUV a ainsi vu « les hospitalisations en pédopsychiatrie [augmenter] de 60% entre juin et septembre 2020 par rapport à l'année précédente »[3].

Yverdon n'échappe pas à cette évolution inquiétante. Les suivis socio-éducatifs dans le domaine de la jeunesse sont en augmentation. Les éducateurs et éducatrices observent une hausse des situations de rupture avec le milieu scolaire et celui de la formation professionnelle : les jeunes qui ne vont plus à l'école, qui ne trouvent pas de place d'apprentissage, pas d'emploi, sont de plus en plus nombreux. Or, on le sait : la santé mentale est étroitement liée à l'insertion socioprofessionnelle.

Comme l'écologie, la santé mentale tient non seulement de la responsabilité individuelle, mais aussi de notre responsabilité collective. Pour tenter d'endiguer le phénomène et ses effets désastreux à court, moyen et long termes pour les jeunes concernés, leur entourage et l'ensemble de la population, des mesures doivent être mises en place urgemment à tous les niveaux : communes, cantons et Confédération doivent agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Sans cela, la pandémie de coronavirus pourrait bien se transformer en « burn-out pandémique » - pour reprendre les termes d'un article du *New Scientist*.

Plusieurs mesures peuvent être prises au niveau communal. Nous pouvons par exemple :

Favoriser le maintien du lien social chez les jeunes en faisant la promotion des activités (associatives ou communales) existantes qui leur sont proposées et qui sont compatibles avec les règles sanitaires (studio d'enregistrement, Ateliers DJ mix, Sports 1400, etc.), en développant et soutenant le développement de nouvelles activités, notamment en allant à la rencontrent des jeunes là où ils/elles ont l'habitude de se retrouver (skate park, Rives, piscines, plages, etc.), mais aussi en encourageant le développement de structures de soutien entre pairs.

Encourager la pratique d'une activité physique en sensibilisant les jeunes et leur famille à l'importance de bouger pour le maintien d'une bonne santé mentale, en augmentant la capacité d'accueil dans les activités sportives jeunesse offertes par le JECOS (Sport 1400), mais aussi en organisant davantage d'activités sportives à destination des jeunes via le service des sports et en soutenant les clubs sportifs pour qu'ils puissent élargir momentanément leur offre et proposer leurs activités à de nouveaux « juniors ».

Sensibiliser les jeunes et leur entourage (parents, enseignant·e·s, infirmiers et infirmières scolaires, associations en contact avec les jeunes) par le biais des réseaux sociaux, de courriers, de courriels, d'affichages dans les lieux qu'ils/elles fréquentent, etc. aux signes premiers de la dépression et aux services et outils à disposition pour la prévenir ou y répondre : test d'autoévaluation des symptômes dépressifs (https://fr.coronastress.ch/), numéro de téléphone d'écoute et de soutien (147 Pro Juventute, 143 La Main tendue), sites internet d'information et d'orientation des jeunes (ciao.ch, etc.), brochures « Take care » de l'Institut des sciences de la santé et l'Institut de psychologie appliquée de la Haute école spécialisée de Zürich (ZHAW) qui proposent aux adolescent·e·s et aux parents de jeunes enfants des pistes d'activités à mettre en place pour prendre de soi ou de son enfant[4], etc.

Favoriser l'accès aux services d'urgence en psychiatrie et en pédopsychiatrie pour les jeunes yverdonnois.es en diffusant auprès des jeunes et de leur entourage l'information sur les lieux de consultation existants à Yverdon (consultation ambulatoire en pédopsychiatrie, services à disposition dans les écoles, etc.), en mettant à disposition en concertation avec les professionnel·le·s un service 24h/24h pour les jeunes yverdonnois.es, voire en soutenant financièrement les consultations.

Soutenir les professionnel·le·s des services communaux au contact avec les jeunes (police, secteur jeunesse du JECOS, etc.) afin de leur offrir les outils et moyens nécessaires pour pouvoir aller à la rencontre, accompagner et recevoir les jeunes dans de bonnes conditions et faire face avec eux aux enjeux relatifs à leur santé mentale (mise à disposition en suffisance de lieux adaptés – ouverts et fermés, augmentation de la dotation en personnel,

notamment dans le domaine de l'éducation de rue et de la prévention, offre en formations, coaching, supervision, etc.).

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures ciblées au niveau communal pour accompagner les jeunes Yverdonnois et Yverdonnoises dans le contexte de la crise du Covid et favoriser leur bonne santé mentale à court, moyen et long terme.

Permettez-moi une dernière remarque pour conclure. Pour que ce postulat fasse pleinement sens et soit efficace, il paraît essentiel qu'une fois accepté par ce conseil il soit mis en œuvre en concertation étroite avec des jeunes d'âges et d'horizon différents (écolier·ière·s apprenti·e·s, étudiant·e·s, jeunes en rupture, etc.).

Je vous remercie pour votre attention,

Pour le groupe des Vert.e.s, Céline Ehrwein, 25 avril 2021

---

[1] Université de Bâle, Swiss Corona Study, disponible on-line à l'adresse : https://fr.coronastress.ch/ (dernière consultation le 17 mars 2021).

[2] Voir l'étude bâloise citée ci-dessus.

[3] RTS, Covid-19, le cri de détresse des jeunes, 4 février 2021.

[4] Institut des sciences de la santé et l'Institut de psychologie appliquée de la Haute école spécialisée de Zürich (ZHAW) »Prends soin de toi » et « Comment renforcer la santé mentale de mon enfant? », disponibles on-line à l'adresse https://www.zhaw.ch/fr/gesundheit/forschung/gesundheitswissenschaften/projekte/take-care/#c150542 (dernière consultation le 17 mars 2021).



Yverdon-les-Bains

Politique jeunesse

2025-2028


C'EST LE KIF !
C'EST LE KIF !
C'EST ÇA LA VIE!
T'ES MAYO OU KETCHUP ?
T'ES MAYO OU KETCHUP ?

Yverdon-les-Bains

Sommaire

1 Contexte 4

2 Principes de base 7

3 Portrait de la jeunesse à Yverdon-les-Bains 8
3.1 | Portrait chiffré 8
3.2 | Portrait qualitatif : observations de terrain 10

4 Missions 11

5 Secteur jeunesse 12
5.1 | Présentation Introduction 12
5.2 | Valeurs Introduction 12

6 Publics 14

7 Axes d'interventions 16

8 Enjeux contextuels futurs 21

9 Axes de développement pour les cinq prochaines années 22

10 Bases légales 25

11 Sources documentaires 26

1 Contexte

Introduction

Qu'entend-on par « jeunesse yverdonnoise »? Nous comprenons ici les personnes âgées de 11 à 25 ans, vivant à Yverdon-les-Bains ou entretenant des liens étroits avec la commune, de par les loisirs ou la formation par exemple. Il convient ensuite de rappeler que le Service jeunesse et cohésion sociale n'a pas le monopole sur la politique jeunesse. En effet, cette catégorie de la population est bénéficiaire de manière transversale de politiques publiques menées par différents services et domaines, allant de la sécurité publique à la gestion des bâtiments en passant par la mobilité, la culture, la durabilité, le sport, l'aménagement urbain, l'environnement ou les ressources humaines. Tous les services intègrent dès lors les jeunes dans leurs actions, et participent ainsi à la politique de la jeunesse.

Le présent document se concentre sur la dimension sectorielle de cette politique, posant le JECOS et son secteur jeunesse comme pôle de compétence central sur cette population, mais il se veut également un guide d'action et un point cardinal permettant l'appréhension coordonnée des enjeux concernant la jeunesse au sein de la Commune, pour une action concertée des différents services impliqués.

———

Situation générale

Globalement, les observations des différentes professions concernées en attestent : la jeunesse yverdonnoise va, dans son ensemble, bien. De nombreuses initiatives en sont issues, témoignant de son dynamisme et de sa créativité. Toutefois, quelques faits divers commis par une minorité, largement repris par les médias et le monde politique, ont contribué à diffuser une mauvaise image de la jeunesse et à péjorer l'attractivité générale de la ville. La crise sanitaire et ses lourds impacts sociaux et économiques ont beaucoup dégradé la situation des jeunes les plus à risque : leur santé mentale est devenue plus préoccupante, tout comme leur intégration socioculturelle.

Si le sujet de la jeunesse au cœur d'un problème public est largement repris par les élu·es, force est de constater qu'il n'y a pourtant pas de

politique publique formalisée sur le sol communal. Mais s'il n'y a pas de base légale ou de règlement communal, le sujet est thématisé par les professionnel·les de l'action sociale et fait l'objet d'actions publiques concrètes depuis plusieurs années. Les jeunes yverdonnois·es peuvent se retrouver confronté·es à certaines situations (difficultés financières et sociales, environnement familial, éléments psychologiques, formation, désœuvrement, dépendance) qui leur font courir un risque de précarisation. On observe également un risque d'exclusion professionnelle, sociale, culturelle et politique de ces jeunes. Cela peut finalement les amener à se montrer eux-mêmes et elles-mêmes sources de problèmes publics, comme par exemple la délinquance.

Enjeux pour l'autorité de proximité

Conjuguer le besoin des autorités de maintenir l'ordre et de faire respecter les règles, et celui des jeunes de s'approprier l'espace public et de faire des expériences, est au cœur de la mission d'une administration de proximité. En cela, les éducateur·trices jeunesse peuvent jouer le rôle de médiateur·trices et assurer la cohésion sociale.

L'éducatrice ou éducateur fonctionne ici comme « un·e interprète », qui permet la communication entre deux mondes ne parlant pas le même langage : les autorités et les jeunes. Il permet aux autorités de se sentir soutenues dans l'accompagnement de cette population dite à risques dans le sens où les jeunes qui fréquentent les activités proposées sont souvent ceux que l'on retrouve sur l'espace public « à zoner », ou qui pourraient potentiellement créer des problèmes sur l'espace public.

Organisation communale

Jusqu'en 2017, le travail avec la jeunesse était intégré au secteur du travail social de proximité, qui comprenait à la fois l'animation socioculturelle et les démarches communautaires pour les quartiers, les jeunes, les seniors et les personnes marginalisées, de manière non spécifique. En 2017, un

secteur jeunesse spécifiquement dédié a été créé, qui a vu depuis ses ressources croître régulièrement. Le responsable de cette entité a la double casquette, selon le référentiel des titres dans le domaine, de délégué à la jeunesse, qui comprend les tâches de soutien à la citoyenneté et de lien avec les associations, et de responsable du secteur jeunesse, et donc des équipes de travail social de proximité. Ces dernières sont actives sur deux champs d'action distincts : l'animation socioculturelle (activités et loisirs) et le travail d'éducation et de prévention (suivis particuliers et éducation de rue). Il s'agit d'une spécificité locale, car ces dimensions du travail jeunesse ne sont pas toujours réunies en une même entité administrative : le ou la délégué·e à la jeunesse a parfois ses fonctions propres, sans forcément de lien aussi étroit avec les travailleur·euses sociaux·ales hors-murs, qui peuvent être rattachés à des institutions plutôt que directement à l'administration communale. La Ville d'Yverdon-les-Bains a elle fait le choix, les publics- cibles comme les bénéficiaires étant les mêmes, de rassembler les missions extra-scolaires à destination de cette population.

La présente démarche a donc pour objectif de donner un cap, une vision de la politique et des besoins identifiés concernant la jeunesse à Yverdon-les-Bains, mais aussi de la décliner en axes d'intervention et en mesures. Ce document se veut un outil de positionnement de la Municipalité, un guide pour le JECOS mais également pour les autres services sur la direction souhaitée en matière de politique de la jeunesse. Enfin, cette politique a vocation à se montrer durable, tout en étant la plus précise possible, et surtout adaptable à l'évolution de la situation pour la période 2024-2028.

Il convient également de préciser que l'action communale n'a pas l'exclusivité des jeunes : elle s'inscrit dans un réseau, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité avec le monde associatif et les instances cantonales et fédérales. La présente politique n'a pas vocation à changer cet état de fait, mais bien au contraire de donner une base solide pour un renforcement de ces liens et échanges, en gardant comme principe fondamental que l'important n'est pas d'où viennent les initiatives mais bien ce qui est proposé à destination de la jeunesse yverdonnoise.

———

2 Principes de base



Les enfants et les jeunes sont des personnes à part entière, titulaires de droits et devoirs en vertu notamment de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989) ratifiée par la Confédération en 1997.

Les enfants et les jeunes peuvent exercer eux-mêmes leurs droits selon leur âge et leur capacité de discernement.





Le soutien des autorités publiques aux activités extrascolaires des jeunes favorise leur intégration sociale, culturelle et politique, et renforce les rapports entre les générations (cohésion sociale).

Les collectivités publiques associent des groupes de jeunes à l'organisation de manifestations ou à des processus décisionnels qui les concernent (« réflexe jeunes »).



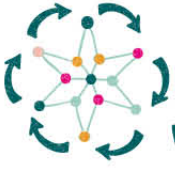

Les jeunes sont pleinement acteurs et actrices de la vie sociale et politique sur les questions qui les intéressent.



Les autorités publiques apportent un soutien administratif, logistique et financier aux activités extrascolaires des jeunes.

Ces principes de base sont issus du document « professionnel·le·s du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse dans le canton de Vaud » Lausanne 2019.

---

3 Portrait de la jeunesse à Yverdon-les-Bains

3.1 | Portrait chiffré

S'il est difficile de trouver des données chiffrées sur les jeunes, quelques observations sont malgré tout possibles, parfois par analogie avec les statistiques nationales.

En juillet 2023, on comptait 5'237 jeunes de 11 à 25 ans résidant sur la commune d'Yverdon- les-Bains. Toutefois, lorsqu'on parle de la jeunesse yverdonnoise, il faut également tenir compte des jeunes qui ne résident pas à Yverdon-les-Bains, mais qui y passent en journée ou en soirée, pour leurs études (CPNV, HEIG-VD, Gymnase, centres de formation...), pour leurs démarches administratives ou pour leurs loisirs.

———

Diversité

53% des jeunes résidant sur sol yverdonnois possèdent la nationalité suisse, 47% d'entre eux sont de nationalité étrangère, issus de 127 nations.

———

Jeunes bénéficiaires de l'aide sociale

Le taux pour Yverdon-les-Bains est de 7%. Le taux moyen en Suisse de bénéficiaires de l'aide sociale chez les jeunes adultes (18-25 ans) était de 3,5% en 2021 (source https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires- aide-sociale/aide-sociale-economique.html); il faut ici préciser que les villes sont régulièrement au-dessus de la moyenne nationale.

———

Formation

Une étude de l'Office fédéral de la statistique sur les jeunes hors du système de formation permet plusieurs observations, au niveau national.

- En 2018, 62,2% des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas obtenu une première certification du degré secondaire II, contre 9,6% pour la population globale (OFS, 2020b; 2020c).
- En 2022, 6,8% des jeunes âgé·es de 18 à 24 ans se retrouvent en dehors du système de formation sans disposer de titre du degré secondaire II.

Pour les jeunes étranger·ères, cette proportion est de 15,4%, ce qui se révèle nettement supérieur à celle des jeunes suisse·esses (4,3%).

La santé mentale des jeunes en Suisse

La première étude mandatée par l'UNICEF et réalisée par Unisanté sur la santé mentale des enfants et jeunes au printemps 2021 (https://www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse- liechtenstein/sante-mentale) dresse un tableau pour le moins inquiétant :

→ 37% des enfants et des jeunes interrogé·es ont déclaré connaître des problèmes de santé mentale.

→ 8% des jeunes interrogé·es ont déjà tenté de se suicider.

→ 29 % d'entre eux ont déclaré n'avoir personne à qui parler de leurs problèmes.

Une autre étude, menée par Pro Juventute sur le stress des enfants et des jeunes en juillet 2021 (https://www.projuventute.ch/sites/default/files/2021-08/%C3%89tude-sur-le- stress.pdf), montre que 45% des jeunes de plus de 14 ans ont un niveau de stress «élevé» (tiers supérieur du syndrome global du stress). On relève un niveau de stress encore plus important chez les jeunes filles puisqu'il atteint 59%.

3.2 | Portrait qualitatif : observations de terrain

Au-delà de ces chiffres, les observations menées directement sur le terrain par l'équipe du secteur jeunesse permettent de confirmer certains constats, et amènent également d'autres éclairages sur la situation des jeunes.

Voici les éléments mis en exergue :

→ **Problématiques concernant les infrastructures**

- Un espace public fortement sollicité par les jeunes.
- Manque d'espaces de rencontres de qualité pour le public – cible, notamment la nuit (exode vers Lausanne).
- Difficulté à investir son temps libre (manque d'opportunités ?).
- Difficulté d'accès aux loisirs, à la culture ou aux activités sportives.
- Peu de filles prennent part aux activités organisées et moins de présence féminine sur l'espace public.

→ **Problématiques liées à la citoyenneté**

- Manque de reconnaissance des jeunes en tant que citoyen·es.
- Déficit d'accès à la citoyenneté et de compréhension de la vie politique.
- Désir des jeunes de participer davantage aux décisions sur les grands enjeux sociétaux et de s'impliquer via des projets.

→ **Problématiques socio-économiques observées**

- Détérioration de la santé mentale et augmentation de la détresse psychologique de la jeunesse depuis la crise socio-sanitaire.
- Risque de précarisation rapide et de rupture sociale.
- Rejet du milieu familial.
- Accès au monde du travail difficile pour les personnes en recherche d'un premier emploi.

- Problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ou d'autres substances.
- Réseau de soutien jeunesse existant difficilement compréhensible pour les jeunes (non recours des jeunes aux ressources de formation ou d'aide sociale existantes dans la région).

4 Missions

Sur la base de ces constats, la Ville a défini sept missions principales, qui englobent les réponses qu'une entité communale doit selon elle essayer d'apporter aux jeunes de sa région et leur entourage :

1 | Accompagner les jeunes de 11 à 25 ans dans leur développement, leurs activités et leurs projets.

2 | Assurer la promotion du lien social entre les jeunes en les soutenant dans l'élaboration et la réalisation de projets visant à favoriser le « vivre ensemble » et l'intergénérationnel dans la ville.

3 | Offrir conseil et orientation aux jeunes à risque d'exclusion et de précarisation.

4 | Favoriser une logique de subsidiarité et de complémentarité avec le reste du réseau actif dans l'accompagnement de la jeunesse, en plaçant cette dernière au centre.

5 | Constituer un observateur attentif des besoins des jeunes et de leur place dans les politiques publiques menées par la Ville.

6 | Être moteur dans la participation des jeunes à la vie citoyenne en partenariat avec les autres services de la Ville ainsi que les institutions partenaires.

7 | Former un centre de compétence transversal sur les questions touchant à la jeunesse au sein de l'administration communale, et jouer le rôle de porte d'entrée sur ces problématiques pour l'extérieur.

5 Secteur jeunesse

5.1 | Présentation

Afin de réaliser ces missions, un secteur du JECOS en a plus particulièrement la responsabilité : le secteur jeunesse. Comme expliqué précédemment, il est né de la volonté de regrouper l'ensemble de professionnel·les en lien avec la jeunesse dans le travail social afin d'assurer le lien avec l'ensemble des services de la Ville et les autres acteurs régionaux et cantonaux.

Cette organisation permet une meilleure coordination, une cohérence d'intervention accrue et un positionnement de cette équipe comme experte et référente pour toutes les questions en lien avec la jeunesse au sein de la Ville et à l'externe.

Cette entité centralisatrice des questions jeunesse et identifiable facilement par les partenaires permet également une optimisation du travail en réseau avec ces derniers et une plus grande proximité, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la prévention des risques ou simplement de l'animation socioculturelle.

Le travail du secteur jeunesse est basé sur une vision pluridisciplinaire, composée de trois champs d'actions différents mais liés à un terrain et un public similaires.

1	2	3
Délégation à la jeunesse	Animation socioculturelle	Travail social de proximité

Dans les faits, des champs d'action partagés ainsi que des dynamiques communes se révèlent souvent aux yeux des professionnel·les du domaine.

5.2 | Valeurs

Les prestations du secteur vont du panel de l'animation de loisirs et de vacances jusqu'à la limite de l'appareil judiciaire. Toutes se basent sur un corpus de valeurs communes, des plus conceptuelles aux plus pratiques, qui irriguent la politique jeunesse dans ses différentes dimensions.

Ethique

- Respecter la libre-adhésion.
- Garantir le non-jugement.
- Favoriser la participation et l'émancipation des jeunes.
- Assurer le bien-être des jeunes dans les activités.

Soigner la relation à l'autre

- Développer et maintenir une relation de confiance, de partage et de solidarité, afin de faciliter le lien.
- Garantir la politesse, le respect du cadre et des différences ainsi qu'une reconnaissance de l'autre.

Responsabilité

- Recevoir la parole, se rendre disponible et apporter une réponse.
- Se porter garant du maintien du lien.
- Questionner ses pratiques régulièrement.

Vision de soi

- Le secteur jeunesse n'a pas de monopole sur son champ d'action : participer à l'inclusion des jeunes yverdonnois dans la société et faire entendre leur voix.
- Aller à la rencontre des autres acteurs et actrices et pratiquer une logique de complémentarité.
- Maintenir le réseau et assurer la circulation des informations en son sein.

Transversalité

- Prendre en compte de la pluralité des jeunes et de la diversité de leurs besoins.
- Adopter une approche transversale et inclusive.
- Adopter une approche pratique interdisciplinaire, incluant des éléments liés au sport, à la culture, au soutien social, à la santé et à l'éducation.
- Valoriser la diversité.

Accueil

- Offrir des espaces de rencontre et d'échange tout en cultivant le respect des différences et le non-jugement.
- Promouvoir l'écoute, l'ouverture d'esprit et la bienveillance.
- Être capable de s'adapter et se montrer flexible face aux imprévus.

Communication

- Communiquer sincèrement et clairement en permettant une touche d'humour au passage.
- Préserver la confidentialité dans la limite du cadre légal.
- Adapter sa posture à l'interlocuteur.

6 Publics

En ce qui concerne les publics de la politique jeunesse, il convient de distinguer les publics- cibles, ceux sur lesquels nous allons intervenir, et les bénéficiaires indirect·es, sur lesque·lels nous n'agissons pas mais dont nos actions visent à améliorer la vie.

———

Bénéficiaires direct·es :

→ Jeunesse

On entend par jeunesse la tranche d'âge des 11-25 ans (pré-adolescent·es, adolescent·es et jeunes adultes). Ces derniers et dernières présentent des profils socioéconomiques très divers : écolier·ères, étudiant·es, apprenti·es, jeunes déscolarisé·es, jeunes en emploi. L'évolution sociétale bouscule les âges et nécessite de prendre en compte une certaine perméabilité pour s'adapter aux rythmes différents qui mènent à l'âge adulte. Il convient donc de définir la période « jeunesse » comme une phase de progression entre l'enfant et l'adulte. Dans cette période, le rapport au monde évolue, les jeunes veulent avancer vers l'âge adulte, construire leur identité avec une indépendance propre à chacun·e.

Si l'on précise quelque peu la très large catégorie « jeunesse », l'on peut identifier deux catégories-cibles particulières nécessitant, au-vu des missions et objectifs de la politique jeunesse, des actions différenciées :

- Jeunes yverdonnois·es en risque d'exclusion ou de précarisation.
- Jeunes yverdonnois·es en besoin et ayant envie de s'engager dans des projets civiques et sociaux.

Ces catégories sont toutefois perméables. Le concept actuel du secteur jeunesse vise à permettre d'identifier au plus vite les risques et les opportunités, et de se positionner en fonction.

———

Bénéficiaires indirect·es :

→ Les parents et les représentant·s légaux·ales

- Ils et elles peuvent de manière ponctuelle être également groupe-cibles de certaines mesures, ou du moins être inclus·es dans certaines mesures (suivis individuels ou signalements à l'ORPM) La Ville cherche

à offrir un lieu où leur enfant peut créer du lien social avec ses pair·es ailleurs qu'à l'école mais aussi rencontrer d'autres personnes adultes hors des cercles familiaux et scolaires.

- La Ville permet aux enfants de participer à des activités culturelles et de loisirs que leurs parents n'auraient pas les moyens de financer.
- La Ville propose aux parents conseils et soutien dans la mission éducative qui leur revient.

→ La population

- Les habitant·es ont besoin de se sentir en sécurité. En cela, les services proposés par le secteur jeunesse permettent d'encadrer en partie cette population, en offrant des lieux de rencontres et/ou des activités tout au long de l'année et durant les vacances.
- Ils ont aussi besoin d'un certain calme passé une certaine heure de la nuit, c'est pourquoi les lieux de vie et d'activités ont des horaires bien définis, et que les mesures de déambulation et de prévention des risques ont pour effet de contribuer à réduire ces nuisances.
- Dans un cadre socioculturel mêlant plusieurs disciplines dont des activités sportives, culturelles et de restauration, le secteur jeunesse peut créer des événements ponctuels dans les quartiers qui favorisent la cohésion sociale et créent le lien entre les habitant·es d'un quartier (par exemple le tournoi de foot à la Villette, aux Moulins ou dans d'autres quartiers de la Ville, notamment dans le cadre des espaces publics à 5 minutes), en collaboration avec d'autres secteurs ou services.

→ Les partenaires

- Le travail fourni par la Ville permet d'entrer en lien avec des jeunes en rupture sociale et en cela les partenaires du réseau peuvent y trouver un intérêt, dans le sens où les travailleur·euses sociaux·ales peuvent expliquer aux jeunes les différentes aides existantes et favoriser l'accès par ces jeunes aux prestations (aide sociale, formation, aide juridique...).
- Les institutions d'enseignement (écoles, lieux d'apprentissage etc.) bénéficient également des prestations jeunesse proposées par la Ville car une amélioration du bien-être et du comportement des jeunes concerné·es ne peut que faciliter l'accomplissement de leur mission.

7 Axes d'interventions

Comme dit précédemment, l'activité du secteur jeunesse s'organise autour de trois champs d'actions distincts bien que souvent entremêlés.

Ces champs impliquent diverses logiques d'intervention ainsi que des batteries de mesures ad hoc.

1	2	3
Délégation à la jeunesse	Animation socioculturelle	Travail social de proximité

1 | Délégation à la jeunesse

Description

Associer et impliquer autant que possible les jeunes, aux réflexions, projets et manifestations qui les concernent, puisque la politique communale de la jeunesse doit être menée par, pour et avec eux et elles.

En complément à l'éducation reçue dans le cadre de la famille et à l'école, les enfants et les jeunes doivent être encouragé·es dans leur développement, faire des expériences, prendre part à des processus participatifs leur permettant d'exprimer librement leur opinion et d'être entendu·es par les adultes qui les entourent, qu'il s'agisse de bénévoles, professionnel·es ou représentant·es des autorités. Les enfants et les jeunes prennent ainsi progressivement des responsabilités, gagnent en autonomie et deviennent des acteurs et actrices qui trouvent leur place dans la société et qui contribuent à son développement.

Prestations

- Apporter conseil et appui aux jeunes dans leurs projets à but social, culturel, politique, environnemental ou sportif.
- Mettre en place des projets par, pour et avec les jeunes.
- Assurer des liens avec le réseau de partenaires associatifs et institutionnels actifs auprès des jeunes.

Public-cible

- Prioritairement les jeunes jusqu'à 25 ans.
- Une attention particulière est portée aux jeunes issu·es de la migration, en situation de handicap, en décrochage scolaire, en désinsertion sociale, ou présentant d'autres vulnérabilités.
- Les représentant·es légaux·ales et les familles.
- Les professionnel·les et les bénévoles qui les encadrent ou leur donnent un appui.
- Les représentant·es des autorités communales, régionales et cantonales.

2 | Animation socio-culturelle

Description

L'animation socioculturelle promeut des actions sociales et culturelles au service de la collectivité. Elle vise à améliorer le vivre ensemble, la participation et la citoyenneté. Elle défend la qualité de vie des individus et de la population dans son ensemble en soutenant l'expression de leurs désirs, de leurs besoins et de leurs droits.

Au travers de son action, elle organise et soutient des activités afin de mobiliser des groupes et des populations en vue d'un changement social. L'animation socioculturelle participe au développement et au renforcement des compétences des individus. Elle se construit par la libre adhésion des publics à ses actions.

L'animation socioculturelle facilite les liens entre les différents groupes sociaux et favorise l'intégration et la solidarité. De plus, elle encourage les prises de conscience d'identités collectives et valorise la diversité.

Prestations

- Accueillir et aller à la rencontre des publics cibles.
- Construire et maintenir des réseaux.
- Mettre en place des projets socioculturels.
- Identifier et analyser les besoins sociaux des publics cibles.

Public-cible

L'animateur·trice socioculturel·le anime des institutions, services, associations ou mouvements. Son action s'adresse à un public très varié qui peut être constitué en priorité de jeunes et de jeunes adultes, mais s'ouvre également sur une vision familiale et communautaire.

3 | Travail social de proximité TSP Education

Description

Le travail social de proximité, aussi appelé parfois travail social hors murs (TSHM), consiste à aller à la rencontre des jeunes et des adultes en situation de vulnérabilité, dans leur environnement, en offrant des interventions adaptées à chacun·e, dans le but de préserver ou rétablir leurs liens avec la société.

Il s'agit de repérer et d'intervenir le plus tôt possible lorsque des difficultés se présentent comme le décrochage scolaire, la consommation de substances, l'endettement, des conflits entre jeunes ou avec le voisinage, etc.

La mission n'est pas d'assurer l'ordre public. En revanche, le TSP peut y contribuer par des effets indirects : il peut avoir un impact sur le sentiment d'insécurité, voire sur les incivilités (bruit, littering) et la délinquance, par son action de proximité et de soutien sur le long terme auprès des jeunes.

Par son action d'accompagnement et d'orientation, le travail social de proximité agit en complémentarité aux structures socio-sanitaires spécialisées. Il appuie les individus et les groupes dans leurs projets, les accompagne dans les processus d'élaboration en permettant à chacun et chacune de se réaliser et de s'intégrer dans son propre environnement. Le concept de libre adhésion prend ici une importance particulière: les personnes composant le public cible ne sont pas désignées par une instance judiciaire, sociale ou administrative (pas de mandat nominatif). Le ou laTSP ne peut ni ne doit imposer la collaboration avec les personnes rencontrées car il ou elle est entièrement tributaire du lien de confiance qu'il ou elle a su construire avec elles. Le fait que ce soit la personne qui accepte l'offre du/de la TSP la rend de fait actrice de la démarche. Le ou la TSP fait néanmoins le nécessaire pour faciliter cette adhésion.

Prestations

- Travail de rue.
- Accompagnement individuel.
- Appui éducatif.
- Activités et projets collectifs et/ou communautaires.
- Travail de réseau.
- Prévention et promotion de la santé.

Public-cible

- Tou·tes les jeunes entre 11 et 25 ans present-es sur le territoire de la commune.
- Un accent particulier doit être mis sur les jeunes en situation de vulnérbilité et sur la période de transition après l'école obligatoire (16-20 ans).
- Font partie du public cible de façon indirecte : les parents, les proches, la communauté, les autres acteurs et actrices professionnel·les concerné·es.

3 CHAMPS D'ACTIONS

Ces trois champs d'actions se déclinent, pour la politique jeunesse 2025-2028, en 6 axes d'interventions concrets, dont les mesures doivent s'adapter en fonction de l'évolution des contextes et des envies/ besoins des jeunes.

↓

VIE CITOYENNE

Vie citoyenne

- Conseil des jeunes.
- Easy Vote.
- Accueil des jeunes citoyens.



Ateliers

- Sport 1400.
- Studio d'enregistrement.
- Atelier Food Truck.



Education prévention

- Médiation nocturne.
- Prestations personnelles au travail.
- Travail de rue-déambulation.
- Suivis socio-éducatifs.
- Prévention et promotion de la santé.



Accueil libre

- Accueil 14-25 ans.
- Accueil ados 11-14 ans.
- Accueil filles.
- Accueil libre vacances.



Loisirs | Vacances

- Passeport Jeunes été.
- Passeport Jeunes automne.
- Sorties événementielles.
- Accueil libre été.



Vie associative

- Soutien logistique.
- Appui méthodologique.
- Soutien financier.
- Coordination transversale avec l'ensemble des partenaires.

8 Enjeux contextuels futurs

→ La crise socio-sanitaire a laissé de nombreuses traces sur la jeunesse locale, aggravant les phénomènes d'exclusion, de décrochage scolaire, d'addictions et de désœuvrement observés chez certain·es jeunes. Diverses études ont démontré que la santé mentale des jeunes s'était passablement dégradée. Un gros travail de fond, impliquant des ressources importantes, devra être fait durant encore de nombreux mois afin de restaurer le lien et apporter le soutien nécessaire aux jeunes concerné·es.

→ Comme mentionné précédemment, l'espace public est davantage fréquenté par les hommes que les femmes, et cela s'observe dès le plus jeune âge. Les activités organisées par le secteur jeunesse ne font pas exception à ce constat, la présence des filles y étant moins développée que celle des garçons. Une attention particulière au rééquilibrage est déjà portée par les équipes notamment lors des choix d'activités durant les accueils libres, mais il s'agit d'un défi à prendre à bras le corps pour les prochaines années.

→ Yverdon-les-Bains est une ville en pleine expansion, avec de nombreux chantiers d'envergure à venir. Il est important que la jeunesse soit intégrée dans les réflexions sur la planification urbanistique, comme le futur quartier Gare-Lac ou le projet d'aménagement de la tribune des Rives.

→ Une augmentation et une diversification de la migration, en lien avec la probable poursuite de la crise économique, pourraient amener à davantage de paupérisation. En effet, les ressortissant-es étranger·ères ont un risque de précarisation plus important que les habitant·es suisse·sses. Il faut cependant préciser que ce risque est beaucoup plus important pour les personnes en provenance de pays tiers, moins important pour les ressortissant·es des pays d'Europe de l'Est et identique aux Suisses pour les personnes originaires d'Europe de l'ouest. Cela pourrait donc intensifier le besoin en soutien à la jeunesse précaire.

→ Le développement rapide du numérique et l'émergence régulière de nouveaux réseaux sociaux est et restera un défi pour les jeunes et celles et ceux qui les entourent. Ces nouveaux modes de communication demandent en effet une adaptation constante pour garder le contact avec la jeunesse et y jouer un rôle de modération et de prévention.

→ Les enjeux en lien avec la jeunesse ne peuvent pas être rattachés à une commune : ils sont clairement régionaux. Les jeunes des communes aux alentours viennent à Yverdon- les-Bains pour leur scolarité obligatoire ou post obligatoire, leurs loisirs ou leurs activités professionnelles. Il est donc important à l'avenir de travailler sur une mise en œuvre régionale du travail social en faveur de la jeunesse. Ce travail se fait avec le Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS) qui prévoit de proposer aux communes un projet de travailleur·euses sociaux·ales itinérant·es, afin que les jeunes non- yverdonnois·es puissent également bénéficier de soutien individuel.

9 Axes de développement

POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES

1 | Etre acteur·rice de prévention, promouvoir la santé, préserver la santé mentale

- Avoir une attention particulière à la santé mentale et psychique de la jeunesse et accroître les mesures destinées à la prévention des comportements à risque, tout en orientant les personnes en souffrance dans le réseau existant.
- Insister sur l'accessibilité pour toutes et tous aux mesures de soutien existantes.

2 | Aller à la rencontre de tou·tes les jeunes

- Intensifier les propositions destinées aux filles lors des activités, de manière à plus facilement entrer en relation avec ce public et écouter ses besoins spécifiques.
- Développer davantage d'occasions pour les jeunes de se faire entendre et respecter.
- Cultiver des espaces bienveillants et inclusifs, notamment à l'égard des populations minorisées ou discriminées comme les jeunes issu·es de la migration, en situation de handicap ou s'identifiant dans la diversité d'orientations sexuelles et d'identités de genre.

3 | Contribuer à l'accompagnement des jeunes dans le cadre des transformations numériques

- Accompagner et soutenir les jeunes là où ils et elles sont, y compris par le biais de la numérisation de la communication et les réseaux.
- Prévenir le cyber-harcèlement et construire une vision critique des médias sociaux.

4 | Favoriser le travail en réseau avec tous les partenaires et (surtout) les familles

- Impliquer d'avantage la famille dans la prise en charge éducative des jeunes.
- Soutenir et conseiller les personnes de référence et positionner le JECOS en tant que service de contact et porte-parole des enfants et des jeunes.

5 | Contribuer à une dimension régionale de la politique jeunesse

- Positionner le secteur jeunesse en tant qu'organe ressource de référence en matière de politique communale visant la jeunesse, à disposition des autres services au besoin, et responsable de l'organisation d'assises internes de la jeunesse.
- Renforcer la collaboration intersectorielle et la création de synergies au sein de la commune et favoriser l'échange d'informations entre les différent·es acteurs et actrices autour de la jeunesse.
- Développer les relations avec les professionnel·les de l'enfance et de la jeunesse des communes environnantes et avec les responsables de la politique enfance-jeunesse à l'échelon cantonal: collaboration et création de synergies, interface avec les associations cantonales et les associations faîtières nationales, et potentiel rôle de coordination de la plateforme régionale de travail social de proximité dans le cadre du CRPS.
- Travailler à un financement régional de l'action en faveur de la jeunesse.

6 | Contribuer à la citoyenneté et à l'intégration sociale des jeunes

- Encourager l'engagement social et bénévole des jeunes ainsi que leur prise de responsabilités.
- Offrir des opportunités d'apprentissage dans les domaines de la coopération, de la participation et de la démocratie.
- Permettre aux jeunes d'être davantage entendu·es en renforçant leurs possibilités de participation et la position du Conseil de jeunes d'Yverdon-les- Bains.
- Mobiliser les jeunes autour de réflexions pour favoriser l'inclusion et l'interculturalité.
- Renforcer les projets ayant pour vocation l'insertion sociale via le travail, en renforçant par exemple le projet food truck.

7 | Intégrer les jeunes dans le développement urbain

- Etre acteur dans le développement de la commune et intégrer les besoins et la voix des jeunes dans les réflexions urbanistiques futures.
- Représenter les intérêts des enfants et des jeunes et faciliter leur conciliation avec les autres intérêts publics.

8 | Développer de nouvelles prestations en réponse aux besoins

- Développer de nouvelles activités extrascolaires adaptées aux réalités mouvantes de la vie des jeunes, en lien avec le développement d'un pôle jeunesse aux Rives du lac.
- Renforcer la possibilité d'accueil des jeunes en situation de handicap, dans le cadre notamment de Passerelle Loisirs et d'autres partenariats avec les institutions locales.

9 | Travailler à une nouvelle image de la jeunesse

- Réduire les risques d'incivilités en offrant de lieux d'accueil et d'écoute en lien avec les évolutions de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

- Renforcer le soutien à la conception et la mise en œuvre de projets et initiatives portés par la jeunesse.
- Intensifier la communication et la valorisation des actions positives portées par la jeunesse.

10 Bases légales

→ **INTERNATIONAL**

- **Convention internationale de l'ONU relative aux droits de l'enfant,** 1989.

→ **FÉDÉRAL**

- **Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999** (Etat au 1er janvier 2021), art. 67 al 2) : la compétence législative de la Confédération sur les questions concernant les enfants et les jeunes porte sur les normes de droit civil et de droit pénal qui régissent la protection des enfants et des jeunes et sur les activités extrascolaires des enfants et des jeunes.
- **Code pénal suisse** (RS 311.0), art. 386 : Celui-ci confère à la Confédération la compétence de prendre des mesures d'information et d'éducation ainsi que d'autres mesures visant à éviter les infractions et à prévenir la délinquance.
- **Message relatif à la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes** (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ), FF 2010 6197.
- **Loi sur l'encouragement à l'enfance et à la jeunesse** (LEEJ) du 30 septembre 2011.
- **Ordonnance du 17 octobre 2012 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes** (OEEJ).
- **Standards suisse de la promotion de l'enfance et de la jeunesse,** 2010.
- **Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour le développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons,** 2016.

→ **CANTONAL**

- **Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) du 27 avril 2010**
- **Lignes directrices de la politique vaudoise de l'enfance et de la jeunesse,** 2017.

11 Sources documentaires

- Publications des professionnel·les du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse disponibles sur le site du Relais : https://relier.relais.ch/documentation/#documents.
- Glaj Vaud, groupe liaison activités jeunesse : https://www.glaj-vaud.ch/thematiques/politique-enfance-et-jeunesse/.
- Publication « professionnel·le·s du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse dans le canton de Vaud » Lausanne 2019, Kim Carrasco, Fredéric Cerchia, Virginie Guisan, et Jean-Paul Stadelmann.
- Charte romande de l'animation socioculturelle. FédérAnim, 2018.
- Référentiel de compétences des métiers de l'animation socioculturelle, 2002.
- Etude sur le stress - pro juventute (https://www.projuventute.ch/sites/default/files/2021-08/%C3%89tude-sur-le-stress.pdf).
- Statistiques sur l'aide sociale 2021 (source https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html).

Merci

Le service Jeunesse et cohésion sociale remercie toutes celles et ceux dont la participation, l'expertise, et le dialogue ont contribué à l'élaboration de cette politique jeunesse

Merci aux collaboratrices et collaborateurs, aux institutions partenaires, mais surtout aux jeunes qui nous donnent l'envie de continuer le chemin ensemble.


C'EST CA LA VIE!
SAFE!
T'ES
MAYO OU KET CHUP ?
ATE LIERS
C'EST LE KIF!
CTEEN



Yverdon-les-Bains